



Assemblée communale de la Commune de Vuisternens-dt-Romont
Du lundi 08 mai 2006 convoquée pour 20.00 h. à la salle communale à La Joux

<u>Présidence :</u>	<i>M. Jean-Bernard Chassot, syndic</i>
<u>Citoyennes et citoyens actifs :</u>	<i>1'316 convoqués par voie de « tout ménage »</i>
<u>Citoyennes et citoyens présents :</u>	<i>99 (7.52 %) compris les membres du conseil communal</i>
<u>Scrutateurs nommés :</u>	<i>M. Philippe Golliard pour la table côté restaurant M. Gilbert Dousse pour la 2^{ème} table M. Hubet Toffel pour la 3^{ème} table et la table du Cc Mme Evelyne Girard pour la 4^{ème} et dernière table</i>
<u>Citoyennes et citoyens excusés :</u>	<i>MM. Dominique Dumas, Bernard Girard et Hubert Roubaty</i>
<u>Tractanda :</u>	<i>(annexé)</i>

En ouverture d'assemblée, M. Jean-Bernard Chassot Syndic, au nom du Conseil communal, a le plaisir d'accueillir et saluer les citoyennes et citoyens présents pour cette première assemblée communale de la législature. Des salutations spéciales sont adressées aux nouveaux citoyens, que ce soit des personnes arrivées dans la commune récemment ou des jeunes ayant obtenu leur droit de citoyenneté. Mme la députée Claudine Matthey est également saluée.

M. le Syndic rappelle les élections du 5 mars dernier et remercie les électeurs pour la confiance témoignée. Deux villages n'ont pas trouvé de candidat et actuellement le Conseil communal est constitué de 10 membres. La décision finale incombe au Service des Communes et il n'est pas possible de dire ce soir sous quelle forme il sera possible de poursuivre ainsi, ou s'il y aura des élections complémentaires. Suite à l'assermentation du 1^{er} avril dernier, chaque élu met tout en œuvre pour le bien de la commune.

La répartition des dicastères se trouve dans le bulletin communal d'informations. Toutefois, afin de mettre un visage sur les noms, M. le Syndic présente les personnes qui ont accepté de se mettre ou de se remettre à disposition de la collectivité pour cette prochaine période, il s'agit de Mmes Chantal Oberson et Juliette Tardent, MM. Frédy Bifrare, Claude Menoud, Raymond Menoud, Eric Papaux, Michel Seydoux, Gérard Suard, Patric Terreaux et lui-même qui a accepté de conserver la syndiculture. M. J.-B. Chassot profite de ce préambule pour souhaiter la bienvenue à Mme Juliette Tardent et remercier MM. Charles Deschenaux de La Joux, Jean-Marie Oberson d'Estévenens et Charles Dougoud de Lieffrens pour les années passées à l'exécutif communal et le travail accompli. Ses remerciements s'adressent également à toutes les personnes qui durant la dernière législature ont officié dans des commissions et n'ont pas souhaité reconduire un nouveau mandat. A toutes et à tous un grand merci pour le travail accompli et la disponibilité de chacun.

Avant de déclarer l'assemblée ouverte, M. le syndic demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de cette assemblée, mis à part une petite erreur au point 4, où les sous-titres sont mentionnés sous 3.1., 3.2. et 3.3. au lieu de 4.1., 4.2. et 4.3. En plus, dans la FO c'est l'ancien écusson communal qui a été imprimé au lieu du nouveau.

Comme il n'y a pas de remarque, l'assemblée est officiellement ouverte, il est 20h10, les scrutateurs sont nommés et l'assemblée peut délibérer selon l'ordre du jour établi.

1 : Procès-verbal de l'assemblée communale du 05 décembre 2005

► Approbation

Ce procès-verbal était à disposition au bureau de l'administration communale pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Comme il n'y a aucune remarque, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès verbal en levant la main.

Vote : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 05 décembre 2005

◆ **Décision : Le PV est approuvé à l'unanimité**

2 : Comptes 2005

► Rapport de la Commission financière / Approbation

Les comptes envoyés par voie de tout ménage sont commentés par M. Frédy Bifrare, responsable du dicastère.

M. Bifrare fait part d'une augmentation des rentrées fiscales et de la rigueur dans les différents dicastères pour expliquer le résultat de l'exercice. Les postes sont commentés au fur et à mesure de leur lecture.

Au chapitre des routes, M. Jean-François Menoud demande pourquoi dans l'entretien, Fr. 105'000.- étaient budgétés et seuls Fr. 36'000.- ont été dépensés – *Réponse : dans ce montant étaient prévus des travaux de rénovation d'un chemin à Lieffrens, travaux qui n'ont pas été exécutés et reportés au chapitre des investissements dans l'exercice 2006*

M. Jean-François Menoud pense, vu les lourdes charges liées au déneigement, que la pose de planches à neige serait de nouveau nécessaire – *Réponse : Le Conseil communal s'est déjà penché sur cette réflexion et envisage de poser à nouveau des planches à neige le long des routes les plus exposées.*

Le total du compte de fonctionnement se solde par Fr. 5'866'782.- de charges contre Fr. 5'869'555.- de produits, d'où un bénéfice de Fr. 2'773.- A relever que des amortissements supplémentaires ont été versés à hauteur de Fr. 438'132.- et des attributions à la réserve PC de Fr. 112'000.-

Le pourcentage des comptes des charges par secteur se répartit comme suit :

Administration 8.65 % - Ordre public 1.50% - Enseignement et formation 16.76% - Culte, culture et loisirs 2.72% - Santé 13.74% - Affaires sociales 19.16% - Transports et communications 5.97% - Protection et aménagement de l'environnement 8.36% - Economie 3.44% - Finances et impôts 19.70%

A la suite de ces explications relatives aux comptes de fonctionnement, M. Frédy Bifrare passe aux investissements qui ne font l'objet d'aucune question de la part des citoyennes et citoyens présents.

M. Bifrare remercie ses collègues du Conseil communal pour la rigueur et le respect des différents comptes par dicastère, et transmet également ses remerciements à Mme Jocelyne Dupraz, caissière communale, pour l'excellent travail.

M. le Syndic reprend la parole et la transmet de suite au représentant de la commission financière, Monsieur Dominique Butty, pour la lecture des rapports.

M. Dominique Butty informe l'assemblée que les comptes ont été contrôlés par une Fiduciaire, dès lors la commission financière doit approuver le rapport du réviseur. M. Butty donne lecture des deux rapports, soit **a)** rapport de la Fiduciaire et **b)** rapport de la commission financière.

Ces deux rapports proposent à l'Assemblée d'accepter les comptes 2005 tels que présentés.

Vote : Approbation des comptes 2005 – les membres du Conseil communal s’abstiennent de voter

- ◆ **L’assemblée approuve les comptes**
 - a) **de fonctionnement par 86 oui, 0 non et 13 abstentions**
 - b) **d’investissements par 86 oui, 0 non et 13 abstentions**

3 : Aménagement d’un arrêt de bus, secteur Les Ecasseys, crédit y relatif

Explications fournies par M. Le Syndic : Il s’agit pour cet objet de réaliser un investissement de Fr. 126’000.- pour l’aménagement d’un arrêt de bus, côté laiterie des Ecasseys. Pour la prochaine rentrée scolaire et en fonction de l’attribution des transports scolaires, cela devient une nécessité incontournable de sécuriser cet arrêt pour lequel l’Etat participera au financement à raison de 50%.

Jusqu’à ce jour les enfants des classes enfantines et primaires étaient pris en charge devant la laiterie des Ecasseys par le bus scolaire. A partir de la prochaine rentrée, un bus de 45 places, c’est-à-dire un bus beaucoup plus grand devra effectuer ce parcours et il doit pouvoir s’arrêter et faire demi-tour à un endroit sécurisé, plutôt que de faire traverser la route à tous les enfants pour les prendre en charge. A noter que tous les enfants habitent du côté « village des Ecasseys ».

Le projet prévoit un arrêt après la laiterie en direction de Bouloz et ceci pour les deux sens de circulation. Les Transports Publics Fribourgeois concernés par la ligne Palézieux–Romont, le Service des ponts et chaussées, la Police cantonale, le Propriétaire du terrain et le Conseil communal ont déjà effectué les visions locales nécessaires et ont donné leur approbation pour cette réalisation, sous réserve de la décision de l’Assemblée communale de ce soir. L’idée pour le Cc est de réaliser cet arrêt en même temps que la réfection de la route des Ecasseys qui doit débiter le mois prochain.

Le projet est présenté sur écran afin que chacun puisse se rendre compte de la situation. M. le Syndic tient à préciser que les transports scolaires n’ont pas encore été adjugés par le Conseil communal mais l’appel d’offres a été lancé et 4 entreprises ont demandé le cahier des charges. Deux soumissions sont rentrées, elles seront ouvertes et analysées lors de la prochaine séance du Conseil.

La parole est ensuite donnée à M. Gérard Suard, responsable du dicastère de l’aménagement du territoire, pour expliquer l’aspect technique et les travaux à réaliser, ce qui est fait sur la base du plan présenté sur l’écran. *En réponse à M. A. Rime, il est dit que si c’est la même entreprise qui réalise les travaux, une seule mise en chantier sera effectivement facturée, mais ces travaux doivent encore faire l’objet d’une mise en soumission et il n’est pas du tout certain que ce soit la même entreprise qui se verra attribuer ce mandat.*

M. Suard est remercié pour ses explications et la parole est de suite transmise à M. Dominique Butty, représentant de la commission financière pour la lecture du rapport, qui est tout à fait favorable au projet et propose à l’assemblée de l’accepter.

Vote : approbation du projet d’aménagement d’un arrêt de bus Aux Ecasseys pour Fr. 126’000.-, plan de financement par les disponibilités bancaires ou par emprunt si nécessaire.

- ◆ **L’assemblée approuve cet investissement à l’unanimité.**

4 : Vente et échange de terrain

4.1. Vente de terrain, secteur La Joux

Le Conseil communal a reçu une demande de la part de propriétaires de villas du secteur des Communs Dessus pour augmenter quelque peu leurs parcelles afin d’obtenir légèrement plus d’aisance autour de leurs habitations. Le Conseil communal est favorable à cette demande pour autant que tous les propriétaires de la rangée de villas acquièrent les quelques mètres carrés nécessaires de façon à conserver une limite communale rectiligne. Le prix de vente proposé est de Fr. 20.- par m².

Le Conseil communal rend attentif les acquéreurs qu’ils devront également payer la taxe d’épuration annuelle de 27 centimes par m² sur ce surplus de surface.

M. Gérard Suard à qui la parole a été transmise, explique sur la base d’un plan de situation retransmis sur écran, les nouvelles limites des parcelles.

Aucune question n’étant posée, M. le Syndic propose de passer au vote mais demande tout d’abord aux citoyennes et citoyens concernés par cet achat, de se récuser. M. Meinrad Pittet, son fils Dominique et sa belle-fille Nicole se récuse.

Vote : Vente d’environ 800 m² de terrain au prix de Fr. 20.- le m² pour autant que les quatre propriétaires concernés l’acceptent

◆ L’assemblée se prononce en faveur de cette vente par 96 voix, soit à l’unanimité.

* * * * *

4.2. Echange de terrain agricole, secteur La Joux

Le Conseil communal a reçu une requête d’un jeune agriculteur, car ce dernier désire rénover et agrandir le rural existant. Aucune possibilité pour lui de réaliser son projet sans une entrée en matière de la commune puisque son bâtiment se situe actuellement en limite de propriété avec le terrain communal. Afin de rendre possible pour ce jeune agriculteur la réalisation de son outil de travail, le Conseil communal propose à l’assemblée l’échange de terrain compte tenu qu’il est propriétaire d’une parcelle de terrain attenante au morceau communal, et qu’il exploite lui-même le terrain communal qu’il souhaite échanger. Le plan de situation est visible sur l’écran et les parcelles clairement indiquées.

Avant de passer au vote, M. le Syndic demande aux personnes concernées de se récuser, M. Raoul Borcard et son père Francis se récuse.

M. Jean-Louis Pittet demande la parole pour dire que lors de la construction du trottoir à La Joux, la commune n’a pas accepté les échanges de terrain proposés et qu’il a dû en céder. En sus, avec la vente des environs 800 m² de terrain en limite des villas sur le secteur des Communs Dessus, il perd de nouveau du terrain agricole puisqu’il en est le locataire. M. Pittet ajoute qu’il ne veut pas s’opposer à l’échange proposé mais estime être lésé par la diminution des surfaces agricoles et souhaite que le Conseil communal lui attribue de nouveaux parchets en compensation.

M. J.-Bernard Chassot syndic, lui répond que le Conseil communal n’a pas donné suite aux demandes d’échange de terrain lors de la construction du trottoir, car les propriétaires demandaient un échange de 1 m pour 3, c’est pourquoi le prix du terrain a été payé à la valeur du terrain à construire, soit à Fr. 70.- par m². Quant à l’échange prévu avec M. Raoul Borcard, il est prévu mètre pour mètre et les parties n’en retirent aucun gain. Quant à l’attribution de parchets, il n’y en a actuellement aucun à louer.

Vote : Echange de terrain agricole entre la Commune et M. Raoul Borcard, mètre pour mètre

◆ L’assemblée accepte cet échange de terrain à l’unanimité, soit par 97 voix.

4.3. Echange de parcelles de forêt

Il s'agit d'un échange de parcelles de forêt avec Monsieur Dominique Dumas de Villariaz qui souhaite remanier un secteur forestier avec logique. La parole est de suite donnée à Mme Juliette Tardent, responsable du dicastère des forêts, pour explication du projet.

Mme Juliette Tardent fournit toutes les informations utiles, à relever que les parcelles cédées par M. Dumas sont toutes en limite avec des parcelles communales. Selon une estimation fournie par le Forestier de triage, la valeur de la parcelle forestière reprise par M. Dumas, au lieudit « Le Chanez » sur le secteur Villariaz, est inférieure à la valeur des parcelles cédées, d'où la décision du Conseil communal d'accepter le partage des frais liés à cet échange.

Comme il n'y a pas de question, l'assemblée peut passer au vote, à noter que M. Dominique Dumas est excusé pour cette assemblée et qu'aucun membre de sa famille n'est présent.

Vote : *Echange de parcelles forestières entre la Commune et Monsieur Dominique Dumas*

◆ L'assemblée accepte cet échange à l'unanimité

5. Adaptation des prix de vente pour certains immeubles :

Lors de la dernière assemblée, les citoyennes et citoyens se sont prononcés en faveur de la vente des six bâtiments communaux suivants :

Ecole de Sommentier

Ecole des Ecasseys

Ecole d'Estévenens

Ecole des filles à La Joux

Ecole des garçons à La Joux

Bâtiment de la cure à La Joux

A ce jour deux bâtiments sont promis vendus et les actes notariés vont être signés ces prochains jours. Il s'agit de l'école d'Estévenens pour un prix de Fr. 290'000.- alors que l'estimation était de Fr. 285'000.-, et de l'ancien bâtiment scolaire des Ecasseys vendu au prix de Fr. 411'000.- alors que l'estimation était de Fr. 381'000.- La différence se justifie par le fait que le Cc a ajouté un montant forfaitaire de Fr. 30'000.- afin que la commune reste maître d'œuvre pour la mise en conformité du bâtiment concernant l'épuration, notamment la construction d'une fosse digestive ou bactériologique.

M. le Syndic continue son exposé en mentionnant le souci apparu dans le cadre de la vente des bâtiments de La Joux. L'estimation réalisée par le bureau d'architecte comprenait des erreurs pour le bâtiment de la cure et une information erronée pour l'école des filles. Ces points ont été remarqués après l'assemblée et le Conseil communal, malgré sa délégation de compétence pour la vente de ces bâtiments, n'a pas voulu les vendre sans corriger le projet de vente et en référer à nouveau à l'assemblée communale. Dès lors ces bâtiments n'ont pas été vendus malgré les offres reçues et ce soir le Conseil communal propose les corrections suivantes à apporter.

Bâtiment de la cure :

L'architecte avait calculé dans le prix de vente, une parcelle de 930 m² alors que la parcelle appartenant à la commune et sur laquelle la cure est bâtie n'est que de 543 m². En recalculant le prix de vente d'après l'estimation de l'architecte, celui-ci serait d'un peu plus de Fr. 400'000.- en lieu et place de Fr. 456'000.- estimé au départ. Le Conseil communal a reçu une offre pour un montant de Fr. 300'000.-, il a également demandé au Conseil de Paroisse de La Joux si l'acquisition de ce bâtiment l'intéressait. La réponse a été négative et même suite à l'insistance du Conseil communal, le Conseil de Paroisse n'a pas souhaité déposer d'offre.

M. Willy Audergon a la parole et dit, au nom de la commission financière de la Paroisse, qu'aucun droit de passage n'est inscrit auprès du RF mais souhaite tout de même que le futur acquéreur en tienne compte, principalement lors de fêtes religieuses, enterrements ou autres cérémonies.

Vote : Adaptation du prix de vente du bâtiment de l'ancienne cure à La Joux pour le prix de Fr. 400'000.-

♦ L'assemblée accepte le nouveau prix de vente de ce bâtiment pour le prix de Fr. 400'000. – à l'unanimité

* * * * *

Bâtiment de l'école des filles à La Joux :

En fait il ne s'agit pas d'une erreur de l'architecte mais d'une mauvaise appréciation des choses. L'architecte avait calculé le prix de vente en y intégrant la totalité de la parcelle. Malheureusement cela a échappé à notre vigilance et malgré l'offre reçue, le Conseil communal a renoncé à vendre ce bâtiment. Dès lors un nouveau dimensionnement de la parcelle a été réalisé afin de conserver l'accès au cimetière et la grande place de parc. De ce fait, la surface totale de la parcelle passe de 2'532 m², calculés à Fr. 70.- au mètre carré, à 350 m². Le montant annoncé de Fr. 325'000.- devrait dès lors passer à Fr. 172'000.- Le Conseil communal propose d'adapter le prix de ce bâtiment avec 350 m² et de le fixer à Fr. 200'000.- car il serait un non sens pour la commune de vendre une place située au milieu du village et d'utilité publique.

Aucune personne ne désirant la parole, l'assemblée peut se définir sur l'objet.

Vote : Adaptation du prix de vente du bâtiment de l'école des filles à La Joux pour le prix de Fr. 200'000.-

♦ L'assemblée accepte le nouveau prix de vente de ce bâtiment pour le Fr. 200'000.- par 97 voix, 2 votes négatifs et aucune abstention

* * * * *

Reconduction de la délégation de compétence octroyée lors de la dernière assemblée pour la vente des bâtiments communaux :

M. le Syndic précise que pour l'instant aucune agence immobilière n'a été mandatée pour ces ventes, car le Conseil communal a voulu favoriser d'abord les citoyennes et citoyens de la commune. Vu qu'il n'y a ni question, ni remarque, l'assemblée passe au vote, les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter.

Vote : Délégation de compétence octroyée au Conseil communal pour la vente des bâtiments communaux

♦ L'assemblée accepte cette délégation de compétence par 86 voix contre 13 abstentions

* * * * *

6. Approbation des statuts du groupement d’adduction d’eau des communes de Grangettes, Le Châtelard, Massonnens, Vuisternens-dt-Romont pour les secteurs Estévenens et La Neirigue et Mézières pour le secteur Berlens (GAGEC)

- a) **Approbation des statuts**
- b) **Raccordement du secteur Villariaz en eau de secours**

M. J.-Bernard Chassot syndic, passe de suite la parole à M. Raymond Menoud, en charge du dicastère de l’eau potable.

a) M. Raymond Menoud informe que la modification concerne l’arrivée dans l’association des villages de La Neirigue, commune de Vuisternens et Berlens commune de Mézières.

b) Quant au raccordement du village de Villariaz en eau de secours, il a été décidé en assemblée communale l’année dernière suite au problème de qualité de l’eau des sources de La Berleire.

Ce point a été mis à l’ordre du jour pour des raisons statutaires et toutes les communes du GAGEC doivent approuver cet objet.

Comme il n’y a pas de question, les citoyennes et citoyens peuvent se prononcer.

Vote : a) *Approbation des statuts du GAGEC*
b) *Raccordement du secteur Villariaz en eau de secours*

- ◆ a) **L’assemblée approuve les statuts du GAGEC à l’unanimité**
- ◆ b) **L’assemblée accepte le raccordement de Villariaz au GAGEC en eau de secours à l’unanimité**

7. Approbation des modifications des statuts de l’Association régionale Veveyse-Glâne-Gruyères pour la réalisation d’une adduction d’eau (AVGG)

◆ Décision :

M. le Syndic passe à nouveau la parole au responsable du dicastère M. Raymond Menoud qui explique les quelques modifications apportées et indique que notre commune a droit à 3 voix lors de l’assemblée des délégués. Le comité de direction est composé de 7 membres élus par l’assemblée pour une période administrative, la Glâne a droit à 2 membres au sein de ce comité.

Aucune question n’est posée, dès lors l’assemblée peut passer au vote.

Vote : *approbation des modifications des statuts de l’AVGG*

- ◆ **L’assemblée approuve la modification des statuts de l’AVGG à l’unanimité**

8. Mode de convocation des assemblées communales pour la prochaine période administrative ◆ Décision

L’article 12 de la loi sur les communes précise que lors de la première assemblée de la période administrative, le mode de convocation doit être décidé. Il existe 2 possibilités, l’envoi individuel ou l’envoi « tout ménage », ainsi qu’une insertion dans la Feuille officielle et un affichage au pilier public.

Le Conseil communal propose à l’assemblée de conserver le mode utilisé jusqu’à ce jour, c’est-à-dire la convocation par voie de « tout ménage » + une insertion dans la FO et l’affichage au pilier public.

Vote : Approbation du mode de convocation sous forme de circulaire « tout ménage » et insertion dans la feuille officielle et affichage au pilier public, pour la période administrative

◆ **L’assemblée accepte le mode de convocation sous forme de circulaire « tout ménage » à l’unanimité**

9. Nomination des membres de la commission financière

Explication de M. J.-Bernard Chassot syndic : Selon la convention de fusion, la commission financière avait été constituée équitablement, par anciennes communes, lors de la dernière législature. Toutefois, et avec la difficulté de trouver des intéressés, le Conseil communal propose de réduire cette commission anciennement à 9 personnes, à 7 personnes, à savoir :

- Madame Véronique Papaux, Les Ecasseys
- Monsieur Dominique Butty, Villariaz
- Monsieur Robert Delabays, La Joux
- Monsieur Jean-Claude Dumas, La Magne
- Monsieur Jean-Marc Felden, Lieffrens
- Monsieur René Menoud, Vuisternens
- Monsieur Jean-Marie Oberson, Estévenens

Il n’y a aucune autre suggestion, dès lors l’assemblée peut se prononcer.

Vote : Election des membres de la commission financière

◆ **L’assemblée élit ces sept délégués à l’unanimité moins sept abstentions**

10. Nomination des membres de la commission d’urbanisme

M. le Syndic informe l’assemblée que selon la convention de fusion, la commission d’urbanisme avait été constituée équitablement lors de la dernière législature, soit un représentant par village. Toutefois et, aussi pour cette commission, avec la difficulté de trouver des intéressés, le Conseil communal propose de réduire cette commission à 7 personnes, à savoir :

- Madame Nicole Richard, Villariaz
- Monsieur Jean-Pierre Castella, Sommentier
- Monsieur Roger Chammartin, La Joux
- Monsieur Gilbert Dousse, Vuisternens
- Monsieur Raymond Menoud, La Neirigue
- Monsieur Eric Papaux, Les Ecasseys
- Monsieur Gérard Suard, Villariaz

Comme il n’y a pas d’autre suggestion, l’assemblée passe au vote.

Vote : Nomination des membres de la commission d’urbanisme

◆ **L’assemblée nomme ces sept délégués à l’unanimité moins sept abstentions**

11. Nomination de cinq membres pour le Conseil d'administration de la Caisse d'Epargne

M. J.-Bernard Chassot syndic, fournit les explications nécessaires concernant la représentation de la commune au sein de la Caisse d'Epargne de Vuisternens. Le Conseil d'administration est l'organe dirigeant de la banque. Il est composé de cinq membres qui se réunissent régulièrement pour les décisions relatives à sa gestion et à son bon fonctionnement. La commune de Vuisternens-dt-Romont est garante de la Caisse d'Epargne et le Conseil d'administration est nommé par l'assemblée communale pour la durée d'une période administrative de 5 ans. Actuellement les membres sont :

- Monsieur Willy Audergon, La Joux, président
- Monsieur Bernard Girard, Vuisternens
- Monsieur Claude Menoud, La Magne
- Monsieur Jean-Marie Oberson, Estévenens
- Monsieur Stéphane Sugnaux, Vuisternens

Ces cinq personnes acceptent de renouveler leur mandat et le Conseil communal, entièrement satisfait de la gestion et du fonctionnement de la Caisse d'Epargne, vous propose de reconduire ces personnes dans leur fonction. M. le Syndic profite de l'occasion pour les remercier et les féliciter pour la bonne gestion de cet établissement bancaire.

Aucune remarque n'étant émise par les citoyennes et citoyens, ces derniers passent au vote.

Vote : Nomination de cinq membres pour le Conseil d'administration de la Caisse d'Epargne de Vuisternens-devant-Romont

♦ **L'assemblée nomme ces cinq membres à l'unanimité moins cinq abstentions**

12. Nomination de sept délégués à la Caisse d'Epargne

Explication par M. J.-Bernard Chassot syndic : Les délégués sont les représentants de l'assemblée communale à la Caisse d'Epargne, ils sont également nommés par l'assemblée pour une période administrative. Ils approuvent notamment les comptes annuels et sont le pouvoir législatif de la Caisse d'Epargne.

Un seul des sept représentants souhaite ne pas se représenter, il s'agit de M. Bernard Dumas de La Magne et le Conseil communal a approché différentes personnes et M. Christian Pittet de Vuisternens (Le Raffort) a accepté de remplacer M. Bernard Dumas.

Dès lors le Conseil communal propose à l'assemblée de nommer les délégués suivants :

- Monsieur Daniel Andrey, Vuisternens
- Monsieur Bernard Margueron, La Neirigue
- Monsieur Guy Oberson, Villariaz
- Monsieur Raphaël Oberson, La Joux
- Monsieur Christian Pittet, Vuisternens (le Raffort)
- Monsieur Jean-Louis Pittet, La Joux
- Monsieur René Uldry, Estévenens

Aucune autre proposition n'est faite, l'assemblée passe au vote.

Vote : Nomination de sept délégués à la Caisse d'Epargne de Vuisternens-dt-Romont

♦ **L'assemblée nomme ces sept délégués à l'unanimité moins sept abstentions**

13. Nomination de trois vérificateurs des comptes pour la Caisse d’Epargne

Les vérificateurs des comptes sont mandatés annuellement afin de vérifier les comptes et présenter un rapport à l’assemblée des délégués de la Caisse d’Epargne. Actuellement ces trois vérificateurs sont :

- Monsieur Pierre Bruegger, Estévenens
- Monsieur Gabriel Girard, La Magne
- Monsieur Bernard Uldry, Vuisternens

Ces trois personnes ont confirmé qu’ils acceptaient de reconduire leur mandat pour la prochaine période administrative et le Conseil communal vous propose de les confirmer dans cette fonction.

Vote : Nomination de trois vérificateurs des comptes pour la Caisse d’Epargne de Vuisternens-dt-Romont

◆ **L’assemblée élit ces trois membre à l’unanimité moins 3 abstentions**

14. Délégation de compétence au Conseil communal pour la prochaine législature

- a) **Pour la vente de terrain à bâtir**
- b) **Fr. 80'000.- par cas pour achat, vente ou échange de terrain ou immeuble**
- c) **Fr. 50'000.- par année sur l’ensemble des dépenses communales**

Le Conseil communal demande à l’assemblée de reconduire les délégations de compétence pour des raisons de simplification.

a) La première délégation concerne la vente de parcelle de terrain à bâtir, ces dernières années plusieurs stipulations ont pu avoir lieu sans avoir à organiser des assemblées extraordinaires. Lorsque l’acquéreur potentiel est présent, il faut pouvoir décider de la vente très rapidement car cela évite bien des discussions de prix puisque l’assemblée s’est déjà prononcée sur le prix minimal des terrains à bâtir. La discussion est ouverte, mais il n’y a aucun intervenant, ainsi l’assemblée peut passer au vote et les membres du Conseil communal s’abstiennent de voter.

Vote : Délégation de compétence octroyée au Conseil communal pour la vente de parcelles de terrain à bâtir au prix minimal de Fr. 70.- par m²

◆ **L’assemblée accepte cette délégation de compétence à l’unanimité moins 10 abstentions**

b) Là aussi il s’agit pour le Conseil communal de pouvoir traiter rapidement certains dossiers d’échange, de vente ou d’achat de terrain. Le Conseil communal a continuellement le souci de transparence et en principe de gros échanges comme ceux acceptés ce soir seront toujours soumis à l’assemblée avant décision, s’ils n’ont pas un caractère urgent pour le bien de tous. Cette délégation de compétence servira à l’avenir pour les transactions qui seront liées à la route Villariaz – Estévenens ou encore Romont – Vaulruz.

La discussion est ouverte et aucune personne ne désire se prononcer, dès lors l’assemblée peut passer au vote. Les membres du Conseil communal s’abstiennent de voter.

Vote : Délégation de compétence accordée au Conseil communal à hauteur de Fr. 80'000.- par cas pour achat, vente ou échange de terrain ou immeuble

◆ L'assemblée accepte cette délégation de compétence de Fr. 80'000.- à l'unanimité moins 10 abstentions.

* * * * *

c) La dernière délégation de compétence qui est demandée concerne le ménage communal et il est constaté qu'avec un budget de Fr. 5'800'000.- par année, le montant de Fr. 50'000.- correspond au 0,9% du budget de fonctionnement. La commune n'est pas mise en danger financièrement par cette délégation de compétence et cela permet au Conseil communal de prendre des décisions sans avoir toujours à convoquer la commission financière.

Comme il n'y a aucune intervention, l'assemblée passe au vote. Les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter.

Vote : Délégation de compétence octroyée au Conseil communal à hauteur de Fr. 50'000.- par année sur l'ensemble des dépenses communales

◆ L'assemblée accepte cette délégation de compétence de Fr. 50'000.- à l'unanimité moins 10 abstentions.

* * * * *

15. Divers

M. Le Syndic J.-Bernard Chassot informe l'assemblée de la situation actuelle de la construction du centre scolaire. Les travaux ont pris 3 semaines de retard sur le planning à cause des intempéries du printemps mais la Commission de bâtisse et le Conseil communal mettent tout en œuvre pour que la rentrée scolaire ne soit pas perturbée. Nous demandons d'ores et déjà un peu de compréhension de la part du Corps enseignant qui devra s'installer dans ses nouveaux quartiers un peu à la dernière minute.

Autres infos : Dans le dernier bulletin communal étaient insérer quelques règles que tous les propriétaires de chiens devraient observer, cela évitera l'introduction d'un règlement communal sur les chiens comme le suggère l'Etat. L'administration reçoit en moyenne une réclamation par mois pour des dérangements, voire des morsures dues aux chiens laissés en liberté. La situation actuelle devient limite et le Conseil communal appelle à la vigilance des propriétaires afin d'éviter l'élaboration du règlement sur la détention des chiens.

M. Raymond Menoud, conseiller communal en charge du dicastère du service du feu, fait part du courrier adressé par l'ECAB à tous les agriculteurs, concernant la campagne de prévention lancée au sujet du remplacement des projecteurs halogènes situés dans les granges, par des lampes dites « froides » de 38W chacune. Une subvention forfaitaire de Fr. 500.- sera versée à chaque propriétaire qui échangera un projecteur halogène contre deux lampes de 38W, cette offre est valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

M. J.-Bernard Chassot syndic, appelle les citoyennes et citoyens à accorder leur confiance, pour les élections cantonales de l'automne, à des représentants forts et confirmés en politique et le Conseil communal recommande pour une fois d'élire des personnalités de notre commune et de notre district et non pas des couleurs de partis, lesquels ne sont qu'alibis. Lorsque la commune rencontre des problèmes à résoudre, tels que le déboisement pour la construction du centre scolaire, ou des

revendications relatives à la route Romont – Vaulruz, ce ne sont pas les partis politiques qui nous assistent mais bien des personnes, à *bon entendeur*.

Monsieur Willy Audergon s'exprime afin de remercier les élus membres des différents organes de la Caisse d'Épargne de Vuisternens-dt-Romont et assure que tout sera mis en œuvre pour que chacun y trouve son compte et soit satisfait des prestations de cet établissement bancaire.

Il profite de ce qu'il a la parole pour féliciter M. Jean-Bernard Chassot syndic, pour sa brillante présentation de la nouvelle commune de Vuisternens lors de la foire de Romont du 29 avril dernier et ajoute que dans ce mémo historique, aucun des neuf villages n'a été oublié.

Madame Claudine Matthey, députée au sein du Grand Conseil fribourgeois, dit qu'elle mettra tout en œuvre, ce jeudi matin prochain, pour faire passer une décision importante relative au trajet routier Romont–Vaulruz.

Elle ajoute qu'elle souhaitait la fusion des communes et la réalisation du tronçon routier Romont–Vaulruz et que sur ces deux éléments, si le premier s'est concrétisé, le deuxième est en passe de se réaliser, donc tout va dans le bon sens.

Monsieur Bernard Margueron remercie le Conseil communal et l'assemblée pour avoir accepté les travaux d'adduction d'eau pour le village de La Neirigue, la population en est reconnaissante. En plus la défense incendie est ainsi nettement renforcée.

Comme il n'y a plus de question, M. le Syndic J.-Bernard Chassot tient à remercier ses collègues du Conseil communal pour leur travail considérable. La nouvelle législature sera notamment consacrée à des dossiers tels que la route Villariaz–Estévenens, la route Romont–Vaulruz, la connexion des réseaux communaux d'eau potable et le développement résidentiel et artisanal de la commune afin de garantir aux générations futures un avenir et un bien être à Vuisternens.

M. le Syndic remercie vivement les citoyennes et citoyens pour leur participation à cette assemblée, pour les décisions objectives et leurs souhaits, au nom du Conseil communal et en son nom personnel, une excellente année 2006

Il est 21h40 et l'assemblée est levée sous les applaudissements des citoyennes et citoyens.

Le secrétaire H. Oberson

Le syndic J.-B. Chassot